



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28/04/2023

### **PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE, ACTE 2 : REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « CULTURE »**

**La ministre de la Transition énergétique, Agnès PANNIER-RUNACHER, et la ministre de la Culture, Rima ABDUL MALAK, ont réuni le groupe de travail des acteurs de la culture dans le cadre de l'Acte 2 du plan de sobriété énergétique.**

Le secteur de la culture représente aujourd'hui environ 2 % de la consommation énergétique totale française, auquel il convient d'ajouter les consommations liées aux déplacements aussi bien des artistes, des œuvres mais également du public qui représentent le premier poste de consommation énergétique du secteur.

Les tensions sur l'énergie auxquelles fait face le monde de la culture, en particulier dans les lieux recevant du public et l'enjeu de décarboner l'économie sont des défis majeurs. Il s'agit de mettre en œuvre des mesures de sobriété énergétique en matière d'éclairage, de réduction des consommations liées au numérique, de connaissance et d'exploitation de son potentiel immobilier et de sa performance énergétique, de gestion et d'amélioration des outils de chauffage et de formation aux écogestes. En ce qui concerne l'enjeu d'accompagnement du grand public, la réunion du groupe de travail a été l'occasion pour France Télévisions de rappeler l'impact pédagogique des initiatives télévisuelles autour d'Ecowatt et de la météo du climat.

En présence de représentants des établissements publics et entreprises du secteur de la culture, de représentants de collectivités locales, d'énergéticiens et d'experts de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), cette réunion a permis de faire le bilan des consommations énergétiques de l'hiver 2022-2023 et des mesures mises en œuvre pour promouvoir la sobriété énergétique. Particulièrement impactés dans leurs activités, les secteurs culturels ont pu bénéficier des dispositifs d'aides transversales de l'Etat, et du soutien des collectivités, mais dans certains cas, la

situation restait critique, ce qui a conduit le ministère de la Culture à apporter un soutien financier exceptionnel aux structures labellisées les plus en difficulté.

Les établissements publics du ministère de la Culture ont pu dresser un premier bilan des mesures de sobriété, dans le cadre de la présentation du plan de sobriété par la Première ministre et Agnès Pannier-Runacher en octobre 2022, autour en particulier de l'application vigilante des températures de consigne (19°C de chauffage l'hiver), de la réalisation de travaux à gains rapides ou encore de la mise en place de mesures favorables à la réduction de consommation de carburant.

Dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, des musées, des bibliothèques, des archives, des industries créatives, de l'architecture ou du patrimoine, des mesures fortes ont été prises pour réduire et maîtriser les consommations énergétiques. Le groupe de travail a ainsi été l'occasion d'évoquer et de partager les bonnes pratiques :

- Dans le secteur des musées : le service des Musées de France a présenté ses solutions pour concilier au mieux conservation des œuvres et sobriété, que l'ICOM et les musées d'Orsay ont pu illustrer. Universcience a présenté ses efforts de réduction de la consommation d'énergie et son initiative de billetterie verte pour favoriser l'accès au musée en mobilité douce.
- Dans le secteur du cinéma : le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a conduit dès l'été 2022 un audit énergétique des salles et travaille à un plan pour accélérer le remplacement des projecteurs à ampoules xenon par des projecteurs à laser moins énergivores (jusqu'à -50%). De son côté, la Fédération nationale des cinémas français (FNCF) s'était engagée en octobre 2022 à diminuer le chauffage et l'éclairage des cinémas, ainsi qu'à éteindre les projecteurs, la ventilation et le renouvellement d'air en cas d'inoccupation des salles. Lors de la réunion du 28 avril 2023, la FNCF a réitéré ses engagements pour l'été et l'hiver 2023.
- Dans le secteur du spectacle vivant : tous les acteurs présents ont affirmé que la mobilisation des professionnels est générale, en lien avec le ministère de la Culture, au niveau des organisations professionnelles ou par la mobilisation des soutiens à l'innovation de France 2030 (notamment « initiatives vertes »). Le Syndecac a pu évoquer, le résultat d'un travail transversal pour envisager différemment, les rythmes de la production de spectacle, ceux des tournées et les volumes de représentation. Les mobilités sont au cœur de nombreuses réflexions : qu'il s'agisse de celles que mène le Prodiss sur le transport des équipements scéniques ou celui des déplacements des spectateurs qui a été évoqué par tous, avec quelques outils pratiques.
- Dans le secteur de la musique : le Centre national de la musique (CNM) accompagne la filière musicale, notamment à travers des calculateurs adaptés à la filière ainsi qu'un projet innovant, provisoirement appelé SoWatt qui vise à mesurer la consommation réelle du matériel en festivals. Le groupe de travail « énergie » mis en place en 2023 permettra également de prendre avec les professionnels de la filière des engagements communs et partagés et d'élaborer un plan d'action pour plus de sobriété dans le secteur musical.

Exemple : le collectif des festivals de Rennes a mis en place en 2023 des formations à destination des organisateurs de festivals pour leur donner les clefs pour optimiser la consommation énergétique de leur manifestation en calibrant mieux les sources d'approvisionnement, en choisissant des solutions moins énergivores sur les différents postes de production (restauration, bar, scène, éclairage...) et en explorant de nouvelles solutions techniques (solaire, batteries...) et des offres artistiques originales.

- Dans le secteur des bibliothèques : l'Association des Bibliothécaires de France appelle également à réfléchir à l'optimisation de l'utilisation de l'espace des bibliothèques et

médiathèques existantes ou futures, notamment afin de bénéficier de l'inertie thermique des sols, afin de conserver les œuvres tout en minimisant les consommations énergétiques.

- Dans les industries culturelles : différentes actions concrètes ont été évoquées comme des changements dans l'acheminement des ouvrages dans l'édition, la réduction du poids des vinyles dans l'édition phonographique, ou encore les progrès majeurs de baisse de consommation énergétique des consoles de jeu vidéo, notamment grâce à l'écoconception, dans la lignée des recommandations du rapport ADEME/ARCEP sur l'empreinte environnementale du numérique.
- Dans les champs du patrimoine et du bâti ancien, les services des ministères de la culture et de la transition écologique, travaillent ensemble autour du traitement climatique des bâtiments (isolation, performance des matériaux), en lien étroit avec les acteurs du patrimoine et du conseil national de l'ordre des architectes, porteur de solutions durables en matière de sobriété énergétique.

A l'occasion de ce groupe de travail, tous les participants se sont également entendus pour continuer d'avancer dans la recherche d'innovations, tout en respectant les spécificités des filières culturelles, et tenir, dès cet été, les engagements atteints pendant l'hiver.

**Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la Transition énergétique : *« Je salue la mobilisation des acteurs de la culture pour lutter contre le gaspillage de l'énergie. Le bilan de l'hiver 2022-2023 montre un foisonnement d'initiatives qui ont permis d'entraîner d'autres secteurs comme le bâtiment, le numérique ou encore la mobilité. Ces initiatives doivent se poursuivre et s'amplifier, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque activité : les mesures de sobriété ne sont pas les mêmes selon que l'on travaille dans une salle de cinéma ou dans la conservation d'œuvres ! Au-delà, grâce à sa capacité à parler à l'ensemble des Français, le secteur de la culture contribue à créer de nouveaux imaginaires collectifs, en particulier sur nos habitudes et modes de consommation. Nous avons besoin de lui pour poursuivre la pédagogie, montrer les bienfaits de la sobriété et à la rendre désirable. »*

**Rima ABDUL MALAK**, ministre de la Culture : *« Je tiens à saluer la mobilisation pleine et entière du secteur culturel en faveur de la transition énergétique, qui a permis de réduire de 10% la consommation d'énergie dès l'hiver 2022-2023. De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour réduire les consommations de gaz, électricité et carburant dans tous les champs culturels. Ces efforts de sobriété énergétique ont été déployés sans réduire l'accès à la culture de nos concitoyens, un principe auquel je reste très attachée. Des travaux de rénovation ou d'équipement ont été par ailleurs engagés, avec le soutien du ministère de la Culture, pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et des installations. Collectivement, nous avons su répondre aux urgences à court terme, tout en anticipant les défis de l'avenir. Une vie culturelle plus éco-responsable est possible ! »*

**Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,  
ministre de la Transition énergétique**

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : [presse.mte@climat-energie.gouv.fr](mailto:presse.mte@climat-energie.gouv.fr)

**Service presse de Rima Abdul Malak,  
ministre de la Culture**

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)